



Communauté de Communes  
de la Région d'Audruicq

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ

Par arrêté en date du 6 février 2018, la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

A cet effet :

Il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 19 mars 2018 au samedi 21 avril 2018 à 12heures, soit pendant 33.5 jours consécutifs.**

Une Commission d'Enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Lille. A ce titre, elle comporte une présidente et deux membres titulaires de la Commission d'Enquête afin de recevoir le public et prendre les avis.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et dans les Mairies des quinze communes membres, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq à l'adresse [www.ccra.fr](http://www.ccra.fr). Un lien de téléchargement sera disponible dans la rubrique dédiée à l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra aussi être consulté sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et dans les Mairies des quinze communes membres, pendant les jours et horaires habituels d'ouverture au public des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, pendant la durée de l'enquête, ses observations et propositions :

-sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ;

-par courrier à la Commission d'Enquête à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq  
A l'attention de la Présidente de la Commission d'Enquête et des Commissaires  
Enquêteurs  
Maison Rurale  
66 Place du Général de Gaulle  
BP 4  
62 370 AUDRUICQ

-par courrier électronique à l'adresse créée pour la durée de l'enquête : [elaboration-PLUi-CCRA@mail.registre-numerique.fr](mailto:elaboration-PLUi-CCRA@mail.registre-numerique.fr)

-sur le registre numérique, via un formulaire de contact dédié, disponible sur le site internet de la CCRA [www.ccra.fr](http://www.ccra.fr), dans la rubrique dédiée à l'enquête.

L'un des membres de la Commission d'Enquête recevra au siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et dans les mairies des quinze communes membres aux lieux, dates et heures suivants :

**-le lundi 19 mars 2018 de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ (Maison Rurale, 66 Place du Général de Gaulle à Audruicq) ;**

**-le lundi 19 mars 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'AUDRUICQ ;**

**-le mardi 20 mars 2018 de 8h30 à 11h30 en Mairie de SAINTE-MARIE-KERQUE ;**

**-le mardi 20 mars 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie de RUMINGHEM ;**

**-le mercredi 21 mars 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de ZUTKERQUE ;**

**-le jeudi 22 mars 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de GUEMPS ;**

**-le jeudi 22 mars 2018 de 14h30 à 17h30 en Mairie de MUNCQ-NIEURLET ;**

**-le vendredi 23 mars 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'OYE-PLAGE ;**

**-le samedi 24 mars 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie d'OFFEKERQUE ;**

**-le lundi 26 mars 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de SAINT-OMER-CAPELLE ;**

**-le lundi 26 mars 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de POLINCOVE ;**

**-le mardi 27 mars 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de RECQUES-SUR-HEM ;**

**-le mercredi 28 mars 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de NOUVELLE-EGLISE ;**

**-le mercredi 28 mars 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'AUDRUICQ ;**

**-le jeudi 29 mars 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'OYE-PLAGE ;**

**-le vendredi 30 mars 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de SAINT-FOLQUIN ;**

**-le mardi 3 avril 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de VIEILLE-EGLISE ;**

**-le mercredi 4 avril 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de RUMINGHEM ;**

**-le mercredi 4 avril 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de POLINCOVE ;**

- le jeudi 5 avril 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de NORTKERQUE ;**
- le vendredi 6 avril 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de NOUVELLE- EGLISE ;**
- le lundi 9 avril 2018 de 13h30 à 16h30 en Mairie de RECQUES-SUR-HEM ;**
- le lundi 9 avril 2018 de 17h00 à 20h00 en Mairie de MUNCQ-NIEURLET ;**
- le mardi 10 avril 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de ZUTKERQUE ;**
- le mercredi 11 avril 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de SAINT-FOLQUIN ;**
- le jeudi 12 avril 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'OFFEKERQUE ;**
- le vendredi 13 avril 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de VIEILLE- EGLISE ;**
- le samedi 14 avril 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie de SAINTE-MARIE-  
KERQUE ;**
- le lundi 16 avril 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de NORTKERQUE ;**
- le mardi 17 avril 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie de GUEMPS ;**
- le mercredi 18 avril 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de SAINT-OMER-  
CAPELLE ;**
- le jeudi 19 avril 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie d'OYE-PLAGE ;**
- le vendredi 20 avril 2018 de 9h00 à 12h00 en Mairie d'AUDRUICQ ;**
- le vendredi 20 avril 2018 de 14h00 à 17h00 au siège de la Communauté de  
Communes de la Région d'AUDRUICQ (Maison Rurale, 66 Place du Général de  
Gaulle à Audruicq) ;**
- le samedi 21 avril 2018 de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté de  
Communes de la Région d'AUDRUICQ (Maison Rurale, 66 Place du Général de  
Gaulle à Audruicq).**

Le public pourra consulter une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'Enquête au siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et dans les mairies des quinze communes membres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'Enquête sera aussi mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq [www.ccra.fr](http://www.ccra.fr), dans la rubrique dédiée à l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.